

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2019

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 29 Janvier 2019 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT» pour la période allant du 1^{er} Juillet au 30 Septembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total de bilan de D : **65 782 253**, un actif net de D : **65 592 051** et un bénéfice de la période de D : **730 860**.

Responsabilité de la Direction

Les états financiers qui comportent un bilan, un état de résultats, un état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers relèvent de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme Internationale d'Audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des procédures analytiques appliquées aux données financières et des entretiens avec les responsables de la SICAV et son gestionnaire. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit.

Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'avons pas mis en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification et de ce fait nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Compte tenu de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments ou pris connaissance de faits pouvant affecter de façon significative les états financiers trimestriels de la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT arrêtés au 30 Septembre 2019, conformément au système comptable des entreprises.

Observations

a) Un lissage de la décote sur la ligne BTA 5,5% octobre 2018 a été opéré sur les 7 journées comptables du mois de juillet 2019 ayant pour effet d'absorber en totalité le solde restant de cette décote. Néanmoins, la journée du 25/07/2019 a supporté un lissage opéré à tort de D : 12 499 au lieu de D : 3 125. Cet abonnement a eu pour effet une majoration de la valeur liquidative publié le lendemain de 15 Millimes.

Il est à signaler qu'aucune souscription ou rachat n'a eu lieu pendant la journée du 26/07/2019.

b) Nous attirons l'attention sur la note 2-2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Vérifications spécifiques

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT par rapport au paragraphe 2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent pas détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.
- Les placements monétaires et les disponibilités enregistrent au 30 Septembre 2019, 33,41% du total actif dépassant ainsi le seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret 2001-2278 portant application de l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les emplois en titres émis par la «Tunisie Leasing & Factoring» représentent à la clôture de la période 10,41% du total actif , se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 28 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes :

PROAUDIT

Tarak ZAHAF

BILAN
au 30 SEPTEMBRE 2019
(unité: Dinars tunisiens)

<u>ACTIF</u>		30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
	Notes			
AC - 1 Portefeuille-titres	3 - 1	39 707 496	55 268 351	52 572 161
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 997 981	3 377 904	3 215 817
b- Obligations et valeurs assimilées		36 709 515	51 890 447	49 356 344
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		21 975 834	15 455 312	12 422 431
a- Placements monétaires	3 - 2	10 441 951	12 464 933	9 928 806
b- Disponibilités	3 - 3	11 533 883	2 990 379	2 493 625
AC 3 - Créances d'exploitation	3 - 4	4 098 923	-	-
TOTAL ACTIF		65 782 253	70 723 663	64 994 592
<u>PASSIF</u>				
PA 1 - Opérateurs créditeurs	3 - 5	137 652	152 413	152 637
PA 2 - Autres créditeurs divers	3 - 6	52 550	33 801	41 266
TOTAL PASSIF		190 202	186 214	193 903
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 - Capital	3 - 7	62 949 588	68 155 243	61 862 506
CP- 2 Sommes distribuables		2 642 463	2 382 206	2 938 183
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		132	422	383
b- Sommes distribuables de l'exercice en cours	3 - 8	2 642 331	2 381 784	2 937 800
ACTIF NET		65 592 051	70 537 449	64 800 689
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		65 782 253	70 723 663	64 994 592

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01 janvier au 30 septembre 2019
 (unité: Dinars tunisiens)

		Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Exercice 2018
	Notes					
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille-titres</u>	4 – 1	636 482	2 154 045	716 178	2 099 402	2 792 853
a- Dividendes		-	160 218	-	71 882	71 882
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		636 482	1 993 827	716 178	2 027 520	2 720 971
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	4 – 2	371 219	960 386	289 704	741 008	1 094 346
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		1 007 701	3 114 431	1 005 882	2 840 410	3 887 199
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	4 – 3	137 652	411 511	152 413	434 932	587 569
REVENU NET DES PLACEMENTS		870 049	2 702 920	853 469	2 405 478	3 299 630
<u>CH 2 - Autres charges</u>	4 – 4	31 147	94 317	31 619	89 506	122 083
RESULTAT D'EXPLOITATION		838 902	2 608 603	821 850	2 315 972	3 177 547
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		(51 144)	33 728	(92 357)	65 812	(239 747)
SOMMES DISTIBUABLES DE LA PERIODE		787 758	2 642 331	729 493	2 381 784	2 937 800
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		51 144	(33 728)	92 357	(65 812)	239 747
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(146 244)	(7 002)	54 110	(1 345)	40 688
Plus (ou moins) values réalisés sur cessions de titres		38 202	12 377	(15 142)	21 115	31 561
Frais de négociation de titre		-	-	-	-	-
RESULTAT NET DE LA PERIODE		730 860	2 613 978	860 818	2 335 742	3 249 796

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01 janvier au 30 septembre 2019
 (unité: Dinars tunisiens)

	Période du 01/07/2019 au 30/09/2019	Période du 01/01/2019 au 30/09/2019	Période du 01/07/2018 au 30/09/2018	Période du 01/01/2018 au 30/09/2018	Exercice 2018
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	730 860	2 613 978	860 818	2 335 742	3 249 796
a- Résultat d'exploitation	838 902	2 608 603	821 850	2 315 972	3 177 547
b- Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	(146 244)	(7 002)	54 110	(1 345)	40 688
c- +/- valeurs réalisées sur cession de titres	38 202	12 377	(15 142)	21 115	31 561
d- Frais de négociation des titres	-	-	-	-	-
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	(2 994 458)	-	(2 605 717)	(2 605 717)
<u>AN 3 - Transactions sur le capital</u>					
a- Souscriptions	5 484 856	28 548 950	5 929 683	35 834 648	46 235 948
* Capital	5 284 900	27 190 000	5 742 200	34 568 100	44 541 700
* Régularisation des sommes non distribuables	10 007	80 273	2 887	20 052	30 334
* Régularisation des sommes distribuables	189 949	1 278 677	184 596	1 246 496	1 663 914
b- Rachats	(7 781 104)	(27 377 108)	(9 520 992)	(29 984 241)	(47 036 355)
* Capital	(7 522 900)	(26 120 500)	(9 240 300)	(28 880 800)	(45 190 800)
* Régularisation des sommes non distribuables	(17 107)	(68 066)	(3 718)	(14 039)	(33 137)
* Régularisation des sommes distribuables	(241 097)	(1 188 542)	(276 974)	(1 089 402)	(1 812 418)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 565 388)	791 362	(2 730 491)	5 580 432	(156 328)
AN 4 - Actif net					
a- En début de période	67 157 439	64 800 689	73 267 941	64 957 018	64 957 018
b- En fin de période	65 592 051	65 592 051	70 537 449	70 537 449	64 800 689
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	650 832	617 757	716 102	624 248	624 248
b- En fin de période	628 452	628 452	681 121	681 121	617 757
VALEUR LIQUIDATIVE	104,371	104,371	103,561	103,561	104,897
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	1,15%	4,03%	1,22%	3,40%	4,68%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

(Les chiffres sont exprimés en dinars)

PRESENTATION DE POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT

POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, de type distribution promu par la Poste Tunisienne et régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier le 26 août 2008 sous le n° 19-2008, sa date d'ouverture au public est le 6 juillet 2009.

1. Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers trimestriels

Les états financiers trimestriels relatifs à la période allant du 1^{er} juillet au 30 Septembre 2019 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux OPCVM.

2. Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

- a. Les placements en portefeuilles-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat, les frais encourus à l'occasion d'achats sont imputés en capital.
- b. Les dividendes relatifs aux titre OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.
- c. Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti, lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotations à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la SICAV « POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 Aout 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les bons du trésor (BTA) sont valorisés comme suit :

- * Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- * A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitement n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés au 30/09/2019.

2-3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêt, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus au moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que « somme non distribuable ». Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leurs prix d'acquisition.

2-4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de la valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- Note sur le bilan :

3-1 Note sur le Portefeuille titres

Désignation du titre	Nb de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% actif	% actif net	Note / garantie
Obligations et valeurs assimilées		35 430 900	36 709 515	55,80%	55,97%	
AMEN BANK 2011/1	20 000	400 000	400 267	0,61%	0,61%	
AMEN BANK SUB 2009 (A)	5 000	166 500	166 520	0,25%	0,25%	
AMEN BANK SUB 2017-1	10 000	1 000 000	1 025 484	1,56%	1,56%	
AMEN BANK SUBORDONNE 2016-1	20 000	2 000 000	2 103 233	3,20%	3,21%	
ATB SUB 2017	10 000	1 000 000	1 042 100	1,58%	1,59%	
ATL 2013/1	20 000	400 000	409 658	0,62%	0,62%	BBB
ATL 2013-2	5 000	200 000	210 100	0,32%	0,32%	BBB
ATL 2015-2	10 000	400 000	414 334	0,63%	0,63%	BBB
ATL 2016 -1	10 000	400 000	406 312	0,62%	0,62%	BBB
ATL 2018-1	10 000	800 000	811 061	1,23%	1,24%	BB
ATL SUB 2017	15 000	1 500 000	1 590 904	2,42%	2,43%	BB
ATTIJARI BANK SUB 2015	15 000	600 000	632 698	0,96%	0,96%	
ATTIJARI LEASING 2016 -1	10 000	400 000	404 537	0,61%	0,62%	BB+
ATTIJARI LEASING 2016-2	20 000	2 000 000	2 072 951	3,15%	3,16%	BB+
ATTIJARI LEASING SUB 2018-1	10 000	800 000	818 661	1,24%	1,25%	BB-
BH 2009	5 000	230 500	237 837	0,36%	0,36%	BBB-
BH 2013-1 FIXE 6.8%	10 000	142 000	144 011	0,22%	0,22%	BBB-
BH 2013-1 VAR TMM+1.80%	10 000	142 000	144 766	0,22%	0,22%	BBB-
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	15 000	1 200 000	1 241 098	1,89%	1,89%	
BH SUB 2018-1 VAR TMM+2%	5 000	400 000	413 699	0,63%	0,63%	
BH SUB 2019-1 VAR TMM+2.1%	15 000	1 500 000	1 559 824	2,37%	2,38%	
BNA SUB 2017-1	10 000	1 000 000	1 021 181	1,55%	1,56%	
BNA SUB 2018-1	10 000	800 000	807 522	1,23%	1,23%	
BTE 2016	10 000	600 000	624 231	0,95%	0,95%	
CHO-2009	2 000	25 000	26 284	0,04%	0,04%	BIAT
CIL 2014-2	5 000	100 000	104 064	0,16%	0,16%	BBB-
CIL 2018/1	10 000	1 000 000	1 059 708	1,61%	1,62%	BBB-
CIL-2016-1-7.5%-5ANS	10 000	400 000	409 049	0,62%	0,62%	BBB-

Hannibal LEASE 2015-1	2 000	40 000	41 040	0,06%	0,06%	BB
Hannibal LEASE 2015-1 SUB	5 000	200 000	210 491	0,32%	0,32%	B
Hannibal LEASE 2015-2	5 000	200 000	206 254	0,31%	0,31%	BB
Hannibal LEASE 2016-1	10 000	400 000	406 372	0,62%	0,62%	BB
Hannibal LEASE 2016-2	20 000	2 000 000	2 105 642	3,20%	3,21%	BB
Hannibal LEASE 2017-3	15 000	1 500 000	1 567 266	2,38%	2,39%	BB
Hannibal LEASE 2018-2	5 000	500 000	526 409	0,80%	0,80%	BB
ML SUB 2018-1 VAR TMM+2.3%	10 000	800 000	826 536	1,26%	1,26%	BB
ML SUB 2018-1 VAR TMM+2.3%	2 500	200 000	206 634	0,31%	0,32%	BB
MODERN LEASING 2012	25 000	500 000	516 027	0,78%	0,79%	BBB
STB 2010/1 (B)	10 000	399 700	408 590	0,62%	0,62%	
Tunisie Leasing 2017-1	20 000	2 000 000	2 039 662	3,10%	3,11%	BBB+
Tunisie Leasing 2017-2	10 000	1 000 000	1 042 236	1,58%	1,59%	BBB+
TL SUB 2018	20 000	2 000 000	2 115 071	3,22%	3,22%	BBB-
Tunisie Leasing SUB 2016	10 000	600 000	621 388	0,94%	0,95%	BB+
TLF 2019-1 CB TF	4 000	400 000	409 745	0,62%	0,62%	BBB
TLF 2019-1 CA TV	4 000	400 000	408 540	0,62%	0,62%	BBB
TUNISIE FACTORING 2014-1	10 000	200 000	208 629	0,32%	0,32%	BBB
UBCI 2013-1	10 000	200 000	203 656	0,31%	0,31%	
UIB 2011-1 catégorie B	20 000	1 200 000	1 205 949	1,83%	1,84%	
UIB 2012-1	20 000	285 200	295 597	0,45%	0,45%	
UIB SUBORDONNE 2016	10 000	600 000	626 080	0,95%	0,95%	
UNIFACTOR 2015	5 000	200 000	209 607	0,32%	0,32%	BB
TITRE OPCVM		2 968 261	2 997 981	4,56%	4,57%	
SICAV-BH OBLIGATAIRE	29 110	2 968 261	2 997 981	4,56%	4,57%	
Total		38 399 161	39 707 496	60,36%	60,54%	

3-2 Placements Monétaires

Les placements monétaires affichent un solde de **10 441 951** dinars au 30-09-2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30.09.2019	% Actif	Emetteur
CD230919/131019 DP (9,83%,50J)	1 493 482	1 496 089	2,27%	BH
CD030919/231019 ML (11,5%,50J)	1 481 135	1 491 699	2,27%	MODERN LEASING
CD090919/291019 UF (11,5%,50J)	1 481 135	1 489 435	2,26%	UNION DE FACTORING
CD170919/061119 UF (11,5%,50J)	1 974 846	1 981 890	3,01%	UNION DE FACTORING
CD180919/071119 ML (11,5%,50J)	1 481 135	1 486 040	2,26%	MODERN LEASING
CD200819/091019 UF (11,5%,50J)	1 974 846	1 995 975	3,03%	UNION DE FACTORING
Total Certificats de Dépôt	9 886 579	9 941 128	15,11%	
CAT240919/230920(10,73%,365j)	500 000	500 823	0,76%	BH
Total compte à terme	500 000	500 823	0,76%	
Total	10 386 579	10 441 951	15,87%	

3-3 Disponibilité :

Le solde de ce poste s'élève à **11 533 883** dinars au 30-09-2019 et se détaille comme suit :

Désignation	30.09.2019	30.09.2018	31.12.2018
Dépôts à vue	11 533 883	2 990 379	2 493 625
Total	11 533 883	2 990 379	2 493 625

3-4 Créance d'exploitation :

Le solde de ce poste s'élève à **4 098 923** dinars au 30-09-2019 et se détaille comme suit :

Désignation	30.09.2019	30.09.2018	31.12.2018
Cession de titre "SICAV BH OBLIGATAIRE" à encaisser	4 098 923	-	-
Total	4 098 923	-	-

3-5 Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste s'élève à **137 652** dinars au 30-09-2019 et se détaille comme suit :

Désignation	30.09.2019	30.09.2018	31.12.2018
Rémunération du gestionnaire à payer	24 292	26 896	26 936
Rémunération du distributeur à payer	113 360	125 517	125 701
Total	137 652	152 413	152 637

3-6 Autres créiteurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30-09-2019 à **52 550** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	30.09.2019	30.09.2018	31.12.2018
Solde des souscriptions/Rachats	17 949	-	-
Jetons de présence	11 219	10 996	15 000
Redevances CMF à payer	5 666	6 000	6 206
Etat retenues à la source	-	-	85
Honoraires CAC à payer	16 919	15 353	18 789
TCL à payer	797	1 349	1 186
Autres charges AGO amortis	-	103	-
Total	52 550	33 801	41 266

3-7 Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01-01-2019 au 30-09-2019 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2018	
Montant	61 862 506
Nombre de titres	617 757
Nombre d'actionnaires	892
Souscriptions réalisées	
Montant (nominal)	27 190 000
Nombre de titres émis	271 900
Rachats effectués	
Montant (nominal)	(26 120 500)
Nombre de titres rachetés	(261 205)
Autres mouvements	
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(7 002)
Plus (ou moins) valeurs réalisés sur cessions de titres	12 377
Frais de négociation de titre	-
Régularisation des sommes non distribuables	12 207
Capital au 30-09-2019	
Montant	62 949 588
Nombre de titres	628 452
Nombre d'actionnaires	945

3-8 Notes sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés (ou diminués) des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions. Le solde de ce poste au 30-09-2019 se détaille ainsi :

Désignations	Résultat d'exploitation	Régularisation	Sommes distribuables
Exercice antérieur	130	2	132
Exercice en cours	2 608 603	33 728	2 642 331

4 - Note sur l'état de résultat :

4-1- Notes sur les revenus du portefeuille titre :

Les revenus du portefeuille titres totalisent au titre de la période du 1^{er} Juillet 2019 au 30 Septembre 2019 la somme de **636 482** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du				
	01/07/2019 Au 30/09/2019	01/01/2019 Au 30/09/2019	01/07/2018 Au 30/09/2018	01/01/2018 Au 30/09/2018	01/01/2018 Au 31/12/2018
Revenus des BTA	25 159	151 994	157 484	466 205	574 867
Revenus des titres OPCVM	-	160 218	-	71 882	71 882
Revenus des obligations	611 323	1 841 833	558 694	1 561 315	2 146 104
TOTAL	636 482	2 154 045	716 178	2 099 402	2 792 853

4-2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires totalisent au titre de la période s'étendant du 1^{er} Juillet 2019 au 30 Septembre 2019 la somme de **371 219** dinars et se détaillent ainsi :

Désignation	Période du				
	01/07/2019 Au 30/09/2019	01/01/2019 Au 30/09/2019	01/07/2018 Au 30/09/2018	01/01/2018 Au 30/09/2018	01/01/2018 Au 31/12/2018
Intérêts des placements à termes	823	30 251	6 845	18 891	19 824
Intérêts des certificats de dépôts	316 675	871 883	282 859	722 117	1 074 522
Intérêts des Billets de trésoreries	53 721	58 252	-	-	-
Total	371 219	960 386	289 704	741 008	1 094 346

4-3 Charges de gestion des placements :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Juillet 2019 au 30 Septembre 2019 à **137 652** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du				
	01/07/2019	01/01/2019	01/07/2018	01/01/2018	01/01/2018
	Au 30/09/2019	Au 30/09/2019	Au 30/09/2018	Au 30/09/2018	Au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	24 292	72 620	26 896	76 753	103 689
Rémunération du distributeur	113 360	338 891	125 517	358 179	483 880
Total	137 652	411 511	152 413	434 932	587 569

4-4 Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au titre de la période du 1^{er} Juillet 2019 au 30 Septembre 2019 à **31 147** dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Période du				
	01/07/2019	01/01/2019	01/07/2018	01/01/2018	01/01/2018
	Au 30/09/2019	Au 30/09/2019	Au 30/09/2018	Au 30/09/2018	Au 31/12/2018
Redevances CMF	16 195	48 413	17 932	51 169	69 126
Honoraires commissaires aux comptes	5 130	15 225	5 132	15 240	20 371
Autres charges AGO amortis	3 263	11 466	2 154	5 504	8 586
Jetons de présence	3 781	11 219	4 004	10 996	15 000
TCL	2 778	7 494	2 397	6 585	8 988
Contribution sociale de solidarité	-	500	-	-	-
Autres charges	-	-	-	12	12
Total	31 147	94 317	31 619	89 506	122 083

5 - Ratios de gestion des placements :

- Charges de gestion des placements / actif net moyen soit : $137\,652 / 64\,288\,825 = 0,21\%$
- Autres charges / actif net moyen soit : $31\,147 / 64\,288\,825 = 0,05\%$

6 - Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et du distributeur

- La gestion de la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT est confiée à l'établissement gestionnaire BH INVEST. Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée à 0,15% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.
- La banque de l'Habitat assure les fonctions de dépositaire pour la POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la SICAV. En contrepartie de ses services, la banque de l'Habitat perçoit une rémunération qui est prise en charge dans sa totalité par le gestionnaire
- L'office Nationale des postes est désigné distributeur de la « POSTTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT » . Il est tenu d'assurer l'encaissement des montants des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement des montants des rachats aux actionnaires sortant. Le distributeur perçoit une rémunération annuelle (TTC) fixée 0,7% et décomptée sur la base de l'actif net quotidien.